

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 11 Février 2014
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH – M. André FLECK - M. Arnaud GLASSER
- M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ – Mme
Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN (*à partir de 20h02*) - M. Joseph KUHN –
Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard
MITTELHAEUSER - M. Éric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-
KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER

*M. le Maire ouvre la séance à 20h et salue les élus présents ainsi que M. Jacky WAGNER des
Dernières Nouvelles d'Alsace. Afin de pouvoir identifier deux contentieux distincts, le Maire
propose de créer un second point appelé « Autorisation d'ester en justice ».*

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du PV de la séance du 14 Janvier 2013**
- 3. Vote du Compte Administratif – Budget Principal 2013**
- 4. Vote du Compte Administratif - Assainissement 2013**
- 5. Acquisition d'un logiciel de comptabilité**
- 6. Mise à la réforme d'un bien**
- 7. Autorisation d'ester en justice**
- 8. Autorisation d'ester en justice**
- 9. Aménagement de la ferme Krauth**
- 10. Divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DESIGNE** Mme SCHNEIDER Béatrice , secrétaire de la présente séance
assistée par M. RIEHL Julien

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 14 Janvier 2013

Arrivée en séance de M. KLEIN Jeannot à 20h02

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14 Janvier 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 14 Janvier 2014.

***Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du
14 Janvier 2014 par 15 voix Pour et 3 Abstentions
(Mmes JAECK et LAUSECKER, M. FLECK)***

3. Vote du Compte Administratif – Budget Principal 2013

Mme LAUSECKER souhaite savoir pourquoi aucune réunion de la commission « finances » n'a été organisée en amont du vote du Compte Administratif. Mme SCHNEIDER précise qu'une réunion de la commission ne semblait pas pertinente pour détailler les dépenses 2013 inscrites au CA. Néanmoins, un débat d'orientation budgétaire sera organisé avec la nouvelle équipe avant le vote du budget primitif 2014.

L'Adjointe au Maire détaille les montants inscrits au CA 2013, article par article, fournissant des précisions sur les points importants :

- *c/022 : 8000 € ont été prélevés pour des dépenses initialement sous-évaluées.*
- *c/60611 : la dépense importante est due à une rupture de canalisation (qui a entraîné une surconsommation, mais également un remboursement de 1297 €) ainsi qu'au paiement de trois semestrialités.*
- *c/60621 : la hausse des dépenses de combustible est due à l'augmentation générale des prix ainsi qu'à un hiver long et rigoureux.*
- *c/611 : de nouveaux contrats de services se sont ajoutés en 2013 (notamment avec CTR pour la gestion de la TLPE).*
- *c/6225 : l'ancien et le nouveau trésorier ont tous deux fait valoir leur demande d'indemnité de conseil la même année, l'un pour 2012, l'autre pour 2013.*
- *c/752 : les recettes issues de la location du logement de l'école maternelle sont faibles car celui-ci était vacant une partie de l'année 2013.*

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, l'Adjointe au Maire propose la résolution suivante :

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du compte administratif 2013 du Budget Principal.

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

L'assemblée après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

- ◆ Dépenses € 696.913,90
- ◆ Recettes € 858.585,38
- ◆ Excédent € 161.671,48

Section d'investissement

- ◆ Dépenses € 563.802,74
- ◆ Recettes € 625.222,73
- ◆ Excédent € 61.419,99

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : 223.091,47 €

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2013 présenté et arrêté comme ci-dessus.
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,
- **DECIDE :**
- de reporter la somme de 40.000 € en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2014,
- d'affecter à l'article 1068 du budget 2013 la somme de 121.671,48 €.

La délibération est approuvée par 15 voix Pour et 2 voix Contre (Mme LAUSECKER et M. FLECK)

M. le Maire réintègre la séance.

4. Vote du Compte Administratif – Assainissement 2013

L'Adjointe au Maire détaille les montants inscrits au CA 2013, article par article, fournissant des précisions sur les points importants. Après avoir donné toutes les explications nécessaires, elle propose la résolution suivante :

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du compte administratif 2013 du service de l'assainissement

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

L'assemblée après avoir pris connaissance du compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

- ◆ Dépenses € 161.177,38
- ◆ Recettes € 227.657,06
- ◆ Excédent € 66.479,68

Section d'investissement

- ◆ Dépenses € 91.398,75
- ◆ Recettes € 199.249,79
- ◆ Excédent € 107.851,04

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : 174.330,72 €

- **APPROUVE** le compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2013 présenté et arrêté comme ci-dessus.
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
 - constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,
-
- **DECIDE :**
 - de reporter la somme de 66.479,68 € en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2014,

***La délibération est approuvée par 15 voix
Pour et 2 voix Contre (Mme LAUSECKER et M. FLECK)***

M. le Maire réintègre la séance.

5. Acquisition d'un logiciel de comptabilité

Rapporteur : Mme SCHNEIDER Béatrice

Mme l'Adjointe informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la dématérialisation des relations entre la Commune et la Trésorerie, un logiciel supportant la norme PES V2 doit se substituer à l'ancien logiciel de comptabilité.

Elle présente le devis de la Société Berger-Levrault, d'un montant de 2.613,54 € hors taxes. A des fins d'économie, les frais de formation seront partagés avec d'autres communes de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de procéder à l'acquisition du logiciel de comptabilité e-magnus pour un montant de 2.613,54 € hors taxes ;
- ◆ **CHARGE** le Maire de la signature du devis,
- ◆ **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 2183 (Matériel de Bureau) du budget primitif 2014.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Mise à la réforme d'un bien

Rapporteur : Mme SCHNEIDER Béatrice

Mme l'Adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la mise à la réforme d'un bien. En effet, des réseaux d'eau construits en 1996 et 1999 ne sont plus de la compétence communale et doivent donc être sortis de l'actif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DIT** que les travaux sur les réseaux d'eau réalisés en 1996 et 1999 sont inscrits sous les numéros d'inventaire suivants : TRAV.-1998-001-RES.EAU et TRAV.-1996-004-RES.EAU, pour une valeur d'acquisition de respectivement 544,94 € et 194.893,10 €,
- ◆ **DIT** que ces biens étaient amortissables mais qu'aucun amortissement n'a été pratiqué au compte C/21531 – Réseaux d'adduction d'eau,
- ◆ **DECIDE** de procéder à la mise à la réforme des travaux de réseaux d'eau réalisés en 1996 et 1999.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Autorisation d'ester en justice

Rapporteur : Le Maire.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif par Mme Anne-Rose KLASSER. Afin de pouvoir défendre au mieux les intérêts de la Commune, le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à ester en justice dans le cadre du recours introduit par Mme Anne-Rose KLASSER au Tribunal Administratif de Strasbourg sous le numéro 1400394-1,
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de représentation de l'avocat choisi par la commune ainsi que les frais résultant des décisions du Tribunal dans cette affaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Autorisation d'ester en justice

Rapporteur : Le Maire.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif par M. Alain ZINCK. Afin de pouvoir défendre au mieux les intérêts de la Commune, le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à ester en justice dans le cadre du recours introduit par M. Alain ZINCK au Tribunal Administratif de Strasbourg sous le numéro 1400246-1,
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de représentation de l'avocat choisi par la commune ainsi que les frais résultant des décisions du Tribunal dans cette affaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Aménagement de la ferme Krauth

Rapporteur : Le Maire.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 28 janvier 2014 sur le thème de l'aménagement de la ferme Krauth. A cette occasion, différents projets, pouvant être envisagés sur ce terrain, ont été évoqués : bibliothèque, maison d'assistantes maternelles, crèche, habitat séniors, salles de réunions pour les associations, logements sociaux, périscolaire...

Afin de créer des groupes de travail sur ces thèmes, des personnes référentes au sein de la Commune seront contactées. D'autre part, le Maire prendra l'attache du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E.) pour la définition des besoins et de la Société Immobilière du Bas-Rhin (S.I.B.A.R.) au sujet du logement séniors.

Enfin, M. Éric MULLER a présenté les différents scénarii pour la mise en place d'une crèche.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du contenu de la réunion du 28 janvier 2014 sur l'aménagement de la ferme Krauth.

DIVERS

- ✓ M. BIETH explique que l'appel d'offres est en cours dans le cadre de la piste cyclable de la Plate-Forme Départementale d'Activités. M. KUHN s'étonne du choix d'un revêtement en concassé, peu adapté aux cyclistes.
- ✓ Le Premier Adjoint informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont invités à participer aux soirées carnavalesques organisées à Vimbuch les 21 et 22 février.
- ✓ Mme MUNCHENBACH-KELLER souligne que le feu au croisement de la rue de la Liberté et de la rue du Général Leclerc passe en mode clignotant trop tôt dans la soirée.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Le Maire clôt la séance à 22h30

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF